



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Motion déposée par les élus du groupe « Un Autre Avenir pour Morières, la Voix de l'opposition » :

Objet : dégradation de l'offre municipale dans les écoles communales

| | |
|---|---|
| <u>Date de Convocation :</u> 07 mars 2023 | <u>Séance du 14 mars 2023</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les-Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire. |
| <u>Date d'affichage :</u> 17 mars 2023 | |
| ▪ Nombre de conseillers en exercice : 29 | |
| ▪ Nombre de présents : 25 | |
| ▪ Nombre de votants : 29 | |

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

Etaient absents excusés et représentés :

Stéphanie CASTRIGNANO À Patrick DUVAL, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Philippe REYNERO À Marie-Paule FOURMENT, Thomas DEVALQUENAIRE À Éric DEVALQUENAIRE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Madame Christèle PELISSIER prend la parole et lit l'intégralité du texte de la motion :

« **Considérant** qu'aucune consultation des familles, qu'aucune consultation des parents d'élèves élus, qu'aucune consultation de la commission éducation et encore moins du conseil municipal n'ont été engagées par les élus de la majorité municipale pour lancer le processus de suppression du menu de substitution.

Considérant que seul un courrier a été adressé aux parents d'élèves, en date 18 novembre dernier, ayant pour intention de restreindre l'offre et l'accès à la cantine scolaire.

Il nous appartient de dénoncer la non volonté de la majorité municipale de débattre du sujet. C'est un déni de démocratie envers les élus que nous sommes, mais surtout envers les familles Moriéroises. Un fonctionnement autocratique, que nous dénonçons à défaut de pouvoir le contester.

La démocratie participative, qui pourtant était mise en avant sur le programme de campagne, est devenue maigre, est absente à tous les étages des prises de décision. Le Référendum citoyen « *comme outil indispensable de la vie communale* » (sic) n'est qu'une vague promesse électorale, alors qu'il aurait pu être utilisé pour sonder les familles sur ce menu unique et bien d'autres sujets polémiques.

À l'instar des communes d'Extrême Droite, c'est bien une question idéologique qui motive cette décision. Il serait simplement préférable que les choses soient clairement dites aux Moriérois.

Cela fait 40ans, en France et à Morières, que l'on propose des menus alternatifs et que l'on considère cela comme une norme. Jamais les précédentes municipalités moriéroises n'ont songé à les remettre en cause.

On peut s'interroger sur cette mesure. Va-t-elle favoriser le bien-être à l'école de nos enfants ? Derrière des pseudos volontés économiques et organisationnelles, se trouve une grande part de démagogie. Pense-t-on politiquement que l'on favorise l'inclusion, l'intégration ou encore l'assimilation avec ce type d'agissement ? Au contraire on fracture, on oppose, on exclut, on fragilise et on pousse au repli sur soi.

Que des enfants aient un accès limité aux menus équilibrés et diversifiés que propose la restauration scolaire, que des enfants risquent d'être ballottés à la pause méridienne, que des parents soient en difficulté professionnelle pour faire garder leurs enfants sur cette plage horaire. Tous ces questionnements auraient dû être pris en compte avant de prendre une telle décision.

L'argumentaire qui consiste à dire que l'objectif est de lutter contre le gaspillage alimentaire est fallacieux. Mais c'est bien évidemment le contraire qui va se passer, en augmentant la contrainte sur les enfants du tri des aliments, c'est un chemin encore plus direct pour la poubelle qui s'établit.

Notre programme électoral détaillait un bon nombre de propositions, telles que réfléchir à des pistes d'amélioration du service de la restauration scolaire, comment se fournir avec plus de produits issus de l'agriculture biologique, comment acheter en circuit court, comment élaborer des menus plus en phase avec notre empreinte carbone, comment envisager la diminution de la consommation de viande ou encore faire la promotion des fruits et des légumes. Cela dans le but d'améliorer la santé de nos enfants. Nombreuses sont les pistes d'amélioration possibles.

Le menu unique imposé appauvrit l'offre du service public.

Considérant qu'après la surfacturation des prestations de l'étude du matin, de la cantine et de l'étude du soir, la restriction des plages d'inscription à ces différentes prestations, la suppression de l'éducateur sportif (ETAPS), la réorganisation du temps de travail des ATSEM au sein des écoles maternelles et maintenant un projet de délibération instaurant une pénalité forfaitaire en cas de non réservation des activités périscolaires, extrascolaires et du service de restauration scolaire pouvant s'élever jusqu'à 24€/jour. La liste des régressions de l'offre municipale dans nos écoles est bien trop longue.

Considérant que les mesures prises par le Maire de Morières et sa majorité sont en défaveur des écoliers moriérois et peuvent ainsi entraîner une disparité dans l'éducation de ceux-ci, que l'efficacité budgétaire recherchée ne peut que nuire à l'épanouissement des enfants, que les questions idéologiques ne doivent pas interférer dans les temps scolaires.

Considérant que la Préfecture de Vaucluse étudie la légalité des mesures prises sans avis du Conseil Municipal, que la Ligue des droits de l'homme a été saisie et a introduit un recours devant le tribunal administratif de Nîmes,

Les élus d'opposition

Demandant au Maire de Morières-lès-Avignon : de sursoir à la suppression d'établir le dialogue avec les parents d'élèves, le responsable de la restauration scolaire et la diététicienne, afin de permettre à TOUS LES ENFANTS des écoles maternelles et élémentaires de Morières de bénéficier d'un repas équilibré.

Demandant au Maire de Morières-lès-Avignon: la réintégration du temps de travail des ATSEM pendant le temps de la restauration scolaire.

Demandant au Maire de Morières-lès-Avignon: le recrutement d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Demandant au Maire de Morières-lès-Avignon: la suppression du projet de délibération portant sur une pénalité forfaitaire en cas de non réservation des activités périscolaires, extrascolaires et du service de restauration scolaire.

Demandant au conseil municipal de voter cette motion parce qu'il est important de ne pas créer de pratiques antidémocratiques et discriminatoires, fondées sur des convictions religieuses ou économiques. Ce sont des ENFANTS qui sont concernés par ces mesures. L'école est un lieu où se modèlent les citoyens de demain où les enfants ne doivent pas être pris en otages, leur intérêt doit être une considération primordiale ».

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

La motion est rejetée

POUR : 6

CONTRE : 23 (Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Thomas DEVALQUENAIRE),

Le 16/03/2023

Le Maire,

Grégoire SOUQUE